



Agence d'évaluation d'impact du Canada Impact Assessment Agency of Canada

Région du Québec Quebec Region
901-1550, avenue d'Estimauville 901-1550, d'Estimauville Avenue
Québec (Québec) G1J 0C1 Quebec, QC G1J 0C1

Québec, le 28 juillet 2023

Robert Girardin
Directeur de projet
Voyager Metals Inc.
200, rue Bay, bureau 3205
Toronto (Ontario) M5J 2J2
rgirardin@voyagermetals.com

**OBJET : Avis de suspension du délai de 180 jours pour le projet minier
 Mont Sorcier**

Bonjour,

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) accuse réception de votre demande écrite de suspendre le délai de 180 jours, reçue le 27 juillet 2023, et vous avise de la suspension de ce délai. Le délai de 180 jours est le délai au cours duquel l'Agence doit fournir à Voyager Metals Inc. (le promoteur) un avis du début de l'évaluation d'impact, si l'Agence décide qu'une évaluation d'impact du projet minier Mont Sorcier (le projet) est requise.

L'avis de suspension du délai avec motifs de l'Agence sera affiché sur le Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre) d'ici quelques jours (numéro de référence du Registre : [84616](#)).

Lorsque le promoteur aura fourni à l'Agence sa réponse au sommaire des questions et une description détaillée du projet, le délai de 180 jours reprendra et l'Agence affichera un avis dans le Registre indiquant que l'activité prescrite est terminée.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi au (418) 563-2268 ou à montsorcier@iaac-aeic.qc.ca.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Caroline Chartier
Gestionnaire de projets - Québec

cc. : Gouvernement de la Nation Crie

Canada⁺